



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Réunion du personnel de la CCSN avec la
Métis Nation of Ontario au sujet de la surveillance
et de la réglementation du site de la
centrale nucléaire de Bruce



PFP

Programme de financement
des participants

Le 25 janvier 2017



Dans le cadre de son Programme de financement des participants (PFP), la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) offrait jusqu'à 2 754,84 \$ pour faciliter une réunion entre le comité consultatif du territoire traditionnel de la région de la baie Géorgienne de la Métis Nation of Ontario (MNO) et le personnel de la CCSN. Puisque le territoire traditionnel de la MNO inclut la centrale nucléaire de Bruce Power, la MNO a demandé à rencontrer le personnel de la CCSN pour discuter du mandat de l'organisation et de la surveillance réglementaire qu'elle exerce sur le site de Bruce.

Ce financement est offert dans le cadre du PFP afin de soutenir la tenue de réunions avec la CCSN sur des questions d'intérêt réglementaire. L'information recueillie pendant la réunion sera incluse dans un document à l'intention des commissaires afin de porter à l'attention de la Commission toute information utile. La date limite pour soumettre une demande de financement à la CCSN était le 22 juillet 2016.

Contexte

La CCSN a offert du financement pour la tenue de réunions sur des questions d'intérêt réglementaire pour :

- améliorer la participation des Autochtones et des parties intéressées aux processus de surveillance réglementaire et d'autorisation de la CCSN
- aider les parties intéressées à présenter des renseignements utiles à la Commission

Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a été formé pour examiner la demande de financement reçue par la CCSN et pour formuler des recommandations sur l'octroi d'un montant maximal de 2 754,84 \$ au demandeur, montant qu'il avait indiqué dans sa demande.

M. Guy Riverin, membre du CEAF et expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral retraité, a examiné la demande de financement et a fourni ses recommandations à la CCSN.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour en savoir plus sur le financement des participants et ses modalités, y compris des détails sur l'admissibilité et les critères de financement, veuillez lire le [*Guide du Programme de financement des participants*](#).

Décision de la CCSN à l'égard du financement des participants

La CCSN a examiné attentivement les recommandations du CEAF concernant l'octroi du financement à la Métis Nation of Ontario pour faciliter une réunion entre cette dernière et le personnel de la CCSN afin de discuter de la surveillance et de la réglementation du site de la centrale nucléaire de Bruce. La CCSN a approuvé un remboursement allant jusqu'à 2 754,84 \$ en aide financière au bénéficiaire figurant ci-dessous :

Demandeur	Montant maximal du financement disponible
Métis Nation of Ontario	2 754,84 \$
Total	2 754,84 \$

Renseignements supplémentaires :

Adam Levine

Administrateur du Programme de financement des participants, CCSN

Téléphone : 613-947-6382

Courriel : cns.cfp.ccsn@canada.ca